REUNION PUBLIQUE DU 25 OCTOBRE 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

- M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.
 - M. le Directeur général provincial a.i. Pierre BROOZE assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 octobre 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur ainsi que Mme la Directrice générale provinciale qui est remplacée par M. Pierre BROOZE ici présent.
- M. RASSAA aura un peu de retard. Le groupe PTB, avez-vous des Conseillers à excuser ? M. VANDEBURIE m'a fait savoir qu'il souhaiterait venir mais qu'il ne peut pas, je vais dire ça comme ça. Et bien, avez-vous des excusés ?

Mme GAILLARD.- Mme HAUREGARD est excusée, Mme FRANCOIS, Mme MARECHAL et Mme SAMEDI arriveront avec un peu de retard, elles sont dans les bouchons.

- M. LE PRESIDENT.- M. CAPPA?
- M. CAPPA.- M. LEONARD est absent et excusé et Mme GRAINDORGE est assise à l'extérieur mais fait bien partie de notre groupe.
 - M. LE PRESIDENT. Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Tout le monde est là.

- M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE?
- M. LEJEUNE. Tout le monde est présent.
- M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Avant d'entamer nos réunions, je vous informe que le schéma des travaux qui occuperont notre semaine se présente comme suit : ce lundi 25 octobre, date de clôture du dépôt des amendements budgétaires, ouverture et fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2021, les taxes 2022 et le budget 2022, y compris la note de politique générale et l'examen et vote des dossiers traditionnels.

Demain mardi 26 octobre : réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques ; interventions des Chefs de groupe sur les modifications budgétaires 2021, les taxes 2022 et le budget 2022.

Et enfin le jeudi 28 octobre : réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe et vote de l'Assemblée sur la troisième série de modifications budgétaires 2021 ; la quatrième série d'emprunts de couverture extraordinaire 2021 ; les taxes provinciales 2022 ; le budget 2022 et la 1ère série d'emprunts de couverture extraordinaire 2022.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2021. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

- (M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2021).
- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Éloge funèbre de Monsieur Alain SMEETS, ancien membre du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général provincial ff, chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Alain SMEETS, ancien Conseiller provincial.

Rendons-lui aujourd'hui un dernier hommage, en notre nom à tous.

Né à Verviers le 3 septembre 1951, Alain SMEETS est décédé le 6 octobre dernier, à l'âge de 70 ans.

Représentant Ecologiste élu en 1991 il restera en charge jusqu'en 2006.

En 1974, Alain SMEETS commence sa carrière comme surveillant éducateur au Collège Saint-Servais à Liège, mais, passionné de nature, il devient garde forestier au cantonnement de Verviers jusqu'en 2018.

Ceux qui l'ont connu se rappelleront d'un homme engagé et investi tant en tant que Chef de groupe que dans les différentes Commissions dont il fût membre.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence).

VI. Questions d'actualité

Document 21-22/A01: Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux besoins des Communes suite aux inondations.

Document 21-22/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au cadastre des ponts communaux à l'échelle wallonne.

M. LE PRESIDENT. - Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. A l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question référencée 21-22/A01, en l'absence de M. VANDEBURIE, je donne la parole à Mme GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc).- On ne peut pas reporter à jeudi comme il sera peut-être là ?

M. LE PRESIDENT.- La question est écrite, je ne sais pas si c'est le plus important. Pour moi, la réponse est prête, on peut donner la réponse.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues. Donc la question est posée par M. Julien VANDEBURIE.

Le 2 septembre dernier, le Collège a décidé de réorganiser ses Services sous un seul et même Département dénommé « Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes » notamment chargé de soutenir tous projets de mutualisation interzonale.

Vous avez, à cette occasion, listé les actions menées par les services provinciaux à la demande des Communes. Vous nous aviez également parlé d'une concertation avec les communes sinistrées pour établir une liste de leurs besoins, un cahier de doléances en quelque sorte.

Serait-il possible de disposer de cette liste ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller, et en son nom Madame la Conseillère, chers Collègues.

Depuis sa création le 2 septembre dernier, le Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes est en contact constant avec lesdites Communes sinistrées et avec le Commissariat à la reconstruction de la Région wallonne pour, d'une part, réceptionner l'ensemble des besoins et, d'autre part, apporter la réponse la plus adéquate en fonction de nos capacités provinciales.

Aussi, comme vous le rappeler, avec ma collègue Katty Firquet, nous avons rencontrés les autorités des communes sinistrées classées en catégorie 1 afin de mieux cerner leurs besoins. Les aides de la Province de Liège ont aussi été élargies aux communes de catégorie 2.

Fort de ces échanges, nous pouvons distinguer deux types de demandes pour lesquelles nous avons pu apporter rapidement une aide directe : un soutien administratif transversal et particulier en matière d'accompagnement des sinistrés dans le remplissage des dossiers de demande d'indemnisation au Fonds des calamités.

Dans ce cadre, en fonction des demandes locales, 11 agents provinciaux sont mis à la disposition des communes de Limbourg, Trooz, Verviers, Esneux, Hamoir, Chaudfontaine, Theux et Comblain-au-Pont. Ces mises à disposition sont décidées à tout le moins, jusqu'au 31 décembre 2021.

Ensuite, un soutien administratif spécifique pour préparer la reconstruction. Dans ce cadre nous avons mis à disposition de Limbourg, Pepinster et Chaudfontaine des agents techniques pour accompagner les communes dans l'élaboration des marchés publics et de l'élaboration des projets en tant que tels.

En plus de ce soutien humain, nous apportons notre soutien technique et financier lorsque cela s'avère nécessaire. C'est en ce sens que nous allons proposer au Conseil d'octroyer une subvention de $10.800 \in \grave{a}$ la Commune de Limbourg pour payer la location de container administratifs. Nous réfléchissons \grave{a} un procédé similaire pour remplacer les cuisines de le Maison de repos du CPAS de Pepinster également sinistrées.

Chaque sollicitation est traitée avec la volonté de pouvoir apporter une réponse provinciale à la réalité de terrain difficile de chaque entité communale sinistrée.

Une nouvelle rencontre avec la Commissaire à la reconstruction Catherine Delcourt est prévue ce vendredi afin de faire le point et d'aller encore plus loin dans les soutiens que la Province peut apporter aux communes sinistrées de son territoire.

J'ai demandé que la liste exhaustive des aides soit mise à jour après les décisions du Collège de ce jeudi et vous soit transmise cette fin de semaine.

Une nouvelle mise à jour sera opportune dès 2022.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pas d'intervention ? Non. Pour la deuxième question référencée 21-22/A02, je donne la parole à Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Les inondations du mois de juillet ont mis au jour une situation assez interpellante : il n'existe aucun cadastre des ponts communaux à l'échelle wallonne. Cela pourrait paraître anodin, mais c'est potentiellement très problématique, puisque suite aux inspections réalisées par le SPW dans le cadre du suivi des inondations, on s'est rendu compte que de nombreux ouvrages étaient en très mauvais état, déjà avant les intempéries, faute de suivi et d'entretiens réguliers. Certaines communes ignoraient même qu'elles étaient gestionnaires de certaines infrastructures et qu'elles devaient donc les entretenir.

On imagine pourtant facilement le danger potentiel que cela peut représenter si un pont s'effondre en raison d'un manque d'entretien. Et on parle de 5.000 ouvrages environs à l'échelle wallonne.

Ce n'est pourtant pas une situation neuve, puisqu'en 2015, la Région wallonne a lancé un projet pilote qui visait à répertorier l'ensemble des ponts communaux, via une application, en invitant toutes les communes à y renseigner non seulement l'existence de leurs ponts, mais

aussi leur état. Seules 15 communes ont participé.

Ne serait-il pas intéressant que la Province dispose d'un cadastre complet de tous les ponts sur son territoire ? De savoir quel est leur état ? D'aider les communes à faire ce relevé ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame Gaillard, vous m'interrogez sur l'accompagnement que pourrait proposer la Province dans la démarche de répertorier les ponts communaux afin d'établir un cadastre, l'après inondations ayant fait réaliser son utilité. Je peux vous suivre sur cela.

Eh bien sachez que, d'une certaine façon, ce travail est en cours. En effet, l'application de gestion des voiries communales développée par l'ASBL Groupement d'Informations Géographiques, donc le GIG, dont la Province de Liège est membre fondateur avec la Province de Luxembourg et la Province de Namur, c'est une présidence tournante et j'ai d'ailleurs le privilège pour l'instant de présider encore quelques mois les travaux de cette asbl. Donc l'asbl GIG propose un outil cartographique pour aider les services travaux à l'élaboration du cadastre de l'état de leurs voiries. L'objectif de cette démarche est d'avoir une vision objective sur l'état du réseau communal pour mieux planifier les interventions, un objectif qui rejoint les motivations de votre question au niveau des ponts.

Si la version initiale de l'application donc développée par le GIG, il y a toute une série d'applications et pas seulement les voiries mais celle-là ne le permettait pas mais la nouvelle version elle, datant de 2020, offre désormais la possibilité d'identifier les voiries se trouvant sur des ouvrages d'art, à condition que l'opérateur les encode.

Or, lorsque les données sont encodées, une cartographie dynamique est créée. Elle permet de visualiser les voiries en bon état de celles à entretenir prioritairement, et donc, pour ce qui nous occupe ici, potentiellement les ponts.

Plus de 1.400 km de voiries ont ainsi déjà été relevés en province de Liège, selon une méthodologie de travail mise en œuvre par notre Institution, avec la participation des experts projets-voiries, je l'ai dit tout à l'heure, des Provinces de Luxembourg et de Namur.

Actuellement, les Villes et Communes de Héron, Trois-Ponts, Malmedy, Welkenraedt, Donceel, Verviers, Eupen, Remicourt, Wanze, Esneux, Beyne-Heusay ont pu bénéficier du support de la Province pour la mise en œuvre des données. La Commune de Butgenbach et la Ville de Liège sont en cours de traitement. Dès lors qu'on en aura fini avec elles, les entités de Spa, Bassenge et la Calamine suivront donc ce cadastre des voiries évolue.

Actuellement l'ASBL GIG compte 64 Communes du territoire provincial, je ne vais pas vous les citer toutes mais il y en a 64 sur un peu plus de 80 et toutes peuvent bénéficier de l'application de gestion des voiries communales sans surcoût et sur décision du Collège communal.

Bien que le travail ainsi mené n'ait hélas pas devancé les inondations, on pourrait donc, à terme et si les données sont encodées le plus exactement possible, disposer d'un cadastre pour ces Communes, à l'image de ce que suggère votre question et ce cadastre, puisque le GIG est en discussion aujourd'hui avec les Provinces de Brabant et de Hainaut et bien, pourrait s'étendre comme vous le suggérez, sur l'ensemble de la Wallonie.

Je vous remercie pour votre attention et avoir répondu à votre question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Madame la Conseillère provinciale, vous souhaitez intervenir ?

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc).- Non, ce sera tout.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Avant d'entamer nos travaux relatifs aux documents budgétaires, je tiens à vous rappeler que la date de clôture pour le dépôt des amendements budgétaires est fixée à aujourd'hui.

Ceux-ci seront systématiquement renvoyés aux Commissions compétentes qui les examineront dans un délai de 3 mois suivant l'approbation par la tutelle du budget.

Tout amendement, je vous le rappelle, doit être déposé par écrit et signé par son auteur.

VII.- Ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2021-2022, y compris la note de politique générale.

Document 21-22/001 : Budget provincial 2021 - 3ème série de modifications.

Document 21-22/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2021 – 4ème série.

Document 21-22/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 - Règlement général de perception des taxes provinciales.

Document 21-22/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 - Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.

Document 21-22/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 - Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 21-22/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 - Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 21-22/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 - Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 21-22/008: Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 - Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 21-22/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 - Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 21-22/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 - Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 21-22/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2022.

Document 21-22/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2022 – 1ère série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Ouverture des documents budgétaires. Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 1 à 2 de l'ordre du jour actualisé.

Les documents 21-22/001 et 21-22/011 ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission. Les documents 21-22/002 à 010 et 21-22/012 ont, quant à eux, été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

En deuxième Commission, les documents 21-22/001 et 21-22/011 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur, M. Thomas CIALONE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial ff, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues,

Ce mardi 12 octobre, vos deuxième et cinquième Commissions se sont réunies lors d'une séance conjointe, sous la présidence de notre Collègue Miguel FERNANDEZ.

Le Collège provincial était représenté par Madame Katty FIRQUET, Députée – Vice-Présidente en charge du Budget et par Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial en charge des Finances.

Les Commissaires ont profité d'une présentation générale du Projet de Budget 2022 et de la dernière série de Modifications budgétaires 2021.

D'emblée, je me fais le porte-parole des Membres des deuxième et cinquième Commissions, pour remercier les Agents provinciaux présents lors de nos travaux, tant pour leur disponibilité que pour la précision des réponses apportées aux questions.

En ce qui concerne le projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2022, Document 21-22/011, celui-ci a fait l'objet de plusieurs questions et commentaires, notamment lors de la séance conjointe.

Le budget ordinaire présente des dépenses à hauteur de 323.146.400 €, tandis que les recettes ordinaires atteignent 321.146.407 €.

Concernant les dépenses ordinaires, il nous est précisé qu'elles se répartissent en :

- Dépenses de personnel : 65,79 % (déduction faite des subventions- traitement)

- Dépenses de transferts : 14,75 %

Dépenses de fonctionnement : 13,96 %

- Dépenses liées à la Dette : 5,49 %

L'attention des Commissaires est attirée sur le contexte dans lequel s'inscrivent les dépenses de personnel, à savoir :

- 1) La Cotisation de responsabilisation liée aux pensions en constante augmentation,
- 2) L'indexation de 2% au 1er octobre 2021
- 3) Les Cotisations patronales de pensions en augmentation de 1,5 %,
- 4) Les nominations éventuelles qui se traduisent par une inscription de 720.000 € en réserve
- 5) La diminution des subventions-traitements à hauteur de 779.000 €.

Il est souligné que, malgré ces éléments, la massa salariale, hors subventions traitements, est en baisse de 3 millions d'euros, en comparaison des Budget initiaux 2021 et 2022.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il est à noter que le nouveau marché d'énergie prenant cours le $1^{\rm er}$ janvier 2022 tient compte d'une augmentation de 15 % du prix de l'électricité et de 30 % du prix du gaz.

Enfin, concernant les dépenses de transfert, elles sont en augmentation de plus de 6,3 millions d'euros par rapport au budget initial 2021. La raison principale étant, nous ne le savons que trop bien, l'évolution de la part provinciale dans le financement des zones de secours qui, en 2022, atteint 40 % soit 27 millions d'euros.

En synthèse, le résultat ordinaire pour l'exercice 2022 est estimé à moins 1.999.993 €.

C'est donc un budget initial 2022 en déficit qui est présenté à l'approbation du Conseil. Or, depuis 2015, les Provinces doivent atteindre l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire. A défaut, présenter un plan de convergence à l'autorité de Tutelle.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, le plan d'investissements 2022 s'élève à 43.981.983 € et présente un boni de 8.000 €.

Il nous est précisé que ce Budget Extraordinaire se décline en 38 millions € sont consacrés aux Dépenses d'investissements ; 4,5 millions € aux Transferts ; 1,4 million € aux charges de dettes

Il trouve son financement via les recettes d'investissements, de subsides, d'emprunts, de prélèvements sur le budget ordinaire et les bonis présumés.

Enfin, notons que les demandes d'interventions relatives aux inondations de juillet 2021 n'étant pas totalement connues à ce jour, les 2 millions € prévus à cet effet à la modification budgétaire ont été réinscrits au budget extraordinaire 2022.

Les interventions suivantes ont été formulées lors de la réunion conjointe.

Une Commissaire interroge sur la portée de la réduction globale de dépenses du personnel. Il lui est répondu que cela correspond bien à la diminution de la masse salariale.

Un Commissaire interroge sur le montant de la dotation aux zones de secours. Il lui est répondu qu'elle atteint 27 millions € en 2022.

Une Commissaire demande une explication sur le Plan de convergence. Il lui est expliqué qu'il s'agit de remettre à la Région, dans les 3 mois, une projection sur les 5 prochaines années démontrant les mesures prises pour rétablir l'équilibre à l'exercice propre.

Un Commissaire interroge sur l'augmentation des additionnels. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une estimation de l'évolution naturelle des revenus, relative à l'indexation et que la Région transmet à la Province une estimation par Circulaire.

Les Commissaires ont reçu copie du dossier de présentation et de ladite Circulaire de la Région wallonne.

Le 22 octobre dernier, la deuxième Commission a donc prolongé l'examen du projet de Budget 2022.

Il a d'abord été rappelé que les différentes Commissions du Conseil ont examiné préalablement les articles budgétaires dont elles devaient connaître.

Chacune des Commissions a établi un rapport, ceux-ci n'ont pas suscité de question lors de la deuxième Commission.

Elle s'est donc consacrée à l'examen les dossiers budgétaires dont elle doit connaître.

Une Commissaire interroge sur la logique observée par le Collège provincial pour réaliser les économies permettant d'assumer sa part dans le financement des Zones de Secours.

Il lui est répondu que ce sont donc 15 % d'économies qu'il s'agit de trouver globalement à l'horizon 2024. Parmi ceux-ci, 70 % sont impactés sur les dépenses liées au Personnel.

La logique observée est donc propre à chaque département, à chaque service : les spécificités de chacun devant être prises en compte afin que la réduction des coûts soit compatible avec la vision stratégique voulue.

Il est également précisé que les projections doivent tenir compte du fait que la Province ne sait pas encore quelle sera son obligation au-delà de 2024, en matière de financement des Zones de Secours. Le Collège provincial base donc son travail sur une part à 60 %, mais n'a pas d'indications pour la suite.

Une Commissaire interroge sur la diminution du poste consacré aux rémunérations des Députés provinciaux, page 17 du document. Il lui est répondu que c'est la conséquence du départ à la pension des Députés, tenant compte du paiement échelonné des indemnités de départ.

Une Commissaire interroge sur la diminution de l'article consacré aux loyers d'immeubles et charges locatives du Collège, page 17. Il lui est répondu que cela fait suite au déménagement du Cabinet du Député-Président vers un bâtiment provincial, mettant ainsi fin à la location de bureaux.

Une Commissaire interroge sur une augmentation de l'article consacré au fonctionnement administratif de l'Ecole Provinciale d'Administration, page 37. Il lui est répondu qu'il s'agit de renouveler le catalogue de formations.

Une Commissaire interroge sur une augmentation de l'article consacré aux frais de gestion des comptes pour les services du Directeur Financier provincial, page 37. Il lui est répondu que cela correspond à l'application de frais de gestion exigés par les banques, lesquels n'existaient pas précédemment.

Une Commissaire interroge sur la diminution de l'article consacré au subside à l'ASBL Liège Europe Métropole au sein du Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes, page 39. Il lui est répondu que cette diminution de 150.000 € est intégrée aux 15 % d'économies rendues nécessaires.

Une Commissaire interroge sur l'opportunité de faire apparaître à part du montant global le financement des Zones de Secours de la Communauté germanophone, page 39. Il lui est répondu que l'information est parvenue séparément de la Circulaire ministérielle mais que rien ne s'opposerait à les regrouper.

Une Commissaire interroge sur la raison du passage en dépenses facultatives du financement de diverses actions sociales, page 183. Il lui est répondu qu'il s'agit des subventions non-soumises à un contrat de gestion.

Une Commissaire interroge sur l'article consacré aux intérêts d'emprunts pour le Centre d'accueil socio-sanitaire, page 185. Il lui est répondu que la Circulaire budgétaire oblige la Province à prévoir la charge des emprunts qui sont prévus au cours de l'exercice. C'est le cas

pour le CASS.

Une Commissaire interroge sur l'augmentation de l'article consacré à la Médecine du Sport, page 193. Il lui est répondu que cela correspond au projet de collaborer avec un Médecin du Sport via un marché public, sans engagement de personnel.

Une Commissaire interroge sur la portée de l'article relatif aux investissements pour le Centre de Réadaptation au Travail, page 261. Il lui est répond qu'en 2021, les plafonds et les tableaux électriques ont été restaurés et qu'en 2022, il s'agira d'intervenir sur les corniches et toitures notamment, ceci correspond notamment aux exigences de l'AVIQ.

Une Commissaire interroge sur l'article relatif aux investissements en travaux pour le Pôle ballon de Waremme, page 269. Il lui est répondu que cela concerne la remise en état des sols dans les vestiaires, le remplacement de la porte d'entrée et la ventilation de la salle. Il apparaît qu'un vice de construction a été identifié et il convient d'y remédier. A la question de savoir s'il sera fait appel à la garantie décennale, il lui est répondu que ce sera le cas et le cas échéant, l'indemnisation sera inscrite en droit constaté lors d'une modification budgétaire.

Une Commissaire interroge sur l'article d'investissement en travaux pour le CASS, à hauteur de 4 millions €. Il lui est répondu que cela correspond à l'aménagement des bureaux et qu'un subside de 1,8 millions € est inscrit, notamment dans le cadre d'une étude en géothermie réalise sur le site.

Un Commissaire interroge sur la déclaration à la presse du Député-Président annonçant une diminution de 370 emplois et de la corrélation avec la note de politique générale qui prétend maintenir le volume de l'emploi. Il lui est répondu que cela correspond bien aux économies rendues nécessaires et que ce plan est prévu jusqu'en 2024, chaque département décidant de l'opportunité stratégique de ne pas remplacer les départs naturels et de ne pas renouveler les contrats temporaires.

Un Commissaire interroge sur le montant des réserves. Il lui est répondu qu'elles s'élèvent toujours à 76 millions €.

Un Commissaire intervient pour faire remarquer que le choix de la majorité étant de présenter un budget ordinaire en déficit, il sera nécessaire d'établir un plan de convergence. Il s'interroge sur la stratégie politique qui préside à ce choix : est-ce pour tenter d'obtenir plus de subventions ultérieurement ? Il relève que cette attitude est étonnante, étant entendu que les partis de la majorité provinciale sont également ceux qui composent la majorité régionale, à la manœuvre pour imposer la réforme du financement des zones de secours.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'un choix de gestion responsable, dès lors qu'il n'est pas envisageable de puiser indéfiniment dans les réserves pour compenser un déficit causé par l'obligation faite à la Province par un autre niveau de pouvoir. Aussi, le choix qui est posé par la majorité est conforme à la réalité que vit la Province au regard de ses obligations budgétaires. D'autant que les contraintes ne sont pas connues au-delà de 2024.

Un Commissaire intervient sur la question de l'indemnisation des dégâts causés par les inondations de juillet 2021 aux bâtiments provinciaux. Il souhaite connaître la raison pour laquelle on n'inscrit pas le montant des indemnisations par les assurances.

Il lui est répondu que la Province n'a pas d'indication de la compagnie d'assurances actuellement quant aux montants de l'indemnisation des sinistres déclarés. Lorsque ces montants seront liquidés, ils seront alors inscrits au titre de droits constatés.

La discussion étant close, le projet de budget provincial 2022 a été adopté par 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Quant à la troisième série de modifications du budget provincial 2021, le projet n'ayant soulevé aucune questions, c'est le même vote : il a été adopté par 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

J'espère avoir été complet que possible et pas trop long.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial.

En cinquième Commission, les documents 21-22/003 à 010 ayant soulevé une question générale, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

A l'examen des points relatifs à la perception des taxes, un Commissaire regrette qu'une réflexion relative à l'établissement des taxes n'ait pas été ouverte comme prévu précédemment à la suite du financement des zones de secours.

Le Député l'admet mais explique que c'est encore trop tôt car on est tributaire du calendrier en rapport avec la zone 6.

Il admet également qu'il aurait été opportun d'informer des raisons pour lesquelles cette réunion n' pas pu être organisée.

Les points ont été adoptés par 7 voix pour, 0 contre et 5 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Les documents 21-22/002 et 012 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 5 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale et je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui.

Je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? J'ai déjà eu une question écrite de M. NYSSEN. Qui souhaite intervenir ? M. PIRON, M. DELREZ, Mme LACOMBLE, Mme SCHEEN, Mme CRAEN, Mme MONVILLE, Mme BASTIN, M. ERNST, Mme HUMBLET.

J'invite donc M. Didier NYSSEN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Didier NYSSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général ff, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Ma question s'adresse à M. KLENKENBERG qui vient, comme moi, d'une région particulièrement verdoyante où il est très agréable d'aller se promener sur les caillebotis qui sont incontestablement un attrait touristique.

Récemment, j'ai découvert dans l'actualité que des dégradations subies par ces dits caillebotis posaient des problèmes sérieux au DNF local qui ne parvenait pas à les remplacer ou qui envisagerait de les remplacer par des chemins de terre et de pierres qui sont beaucoup moins jolis.

Dès lors, en ce qui concerne le territoire distinct du Parc Naturel des Hautes Fagnes Eifel, pour lequel la Province est Pouvoir organisateur, pourriez-vous nous indiquer si des moyens spécifiques seront affectés à la rénovation du réseau de caillebotis en Haute fagne au travers des crédits budgétaires affectés à la FTPL ?

Je vous remercie,

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme Isabelle HUMBLET. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle HUMBLET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Député provincial Claudy KLENKENBERG, à la fin de cet été, le Domaine provincial de Wégimont annonçait dans la presse prolonger sa saison en ouvrant ses portes au public durant les week-ends du mois de septembre.

Cette excellente initiative avait été prise pour tenter de faire profiter les visiteurs de quelques jours de soleil en plus, après un été particulièrement pourri, mais aussi pour offrir la possibilité aux familles sinistrées de continuer à accéder gratuitement au parc et à la piscine.

Dans la note de politique générale 2022, vous indiquez, je cite : « ... La Province de Liège veillera également à étendre la belle saison du Domaine, en ouvrant de mai à fin septembre, pour permettre à toujours plus de citoyens de bénéficier d'activités de délassement à prix modiques. »

Au vu de la saison étendue en 2022, pourriez-vous nous informer du bilan de la prolongation testée en 2021 ? Pourriez-vous également nous détailler les investissements prévus sur le domaine en 2022 ?

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. M. Grégory PIRON. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. Grégory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Intensifier la rénovation et l'extension des Bâtiments scolaires. Les augmentations des prix de l'énergie viennent nous rappeler à quel point l'efficience énergétique des bâtiments est un investissement utile, écologique et économique. En particulier, les bâtiments scolaires de la Province de Liège ont besoin d'investissements plus intenses et surtout plus rapides.

Le récent mouvement de protestation parmi les enseignants de la Haute Ecole est venu nous rappeler le manque de locaux et le besoin d'un meilleur taux d'encadrement, particulièrement dans les sections de Kiné et d'Ergothérapie qui ont connu une forte croissance en termes d'inscription ces dernières années,

Si nous avons appris ce week-end qu'une solution provisoire a été trouvée pour l'année en cours, notamment grâce à l'embauche de nouveaux contractuels et à une meilleure distribution des locaux, nous nous interrogeons sur les solutions structurelles qu'envisagent le Collège pour résoudre le problème de locaux, de leur quantité comme de leur qualité, notamment énergétique.

Nous constatons que les investissements prévus en 2021 pour le supérieur, annoncés à 4,15 millions d'euros lors du budget initial, ont fini par être réduit à 1,284 millions après modification budgétaire. Et que pour l'année 2022, une petite somme de 640.000 \in est budgétisée pour l'enseignement supérieur. Avec en particulier, un tout petit 45.000 \in pour le paramédical.

Comment expliquez-vous cette évolution ? Pourquoi la Province ne réussit-elle pas à mobiliser de plus grands montants de subsides régionaux et/ou européens pour la rénovation de ses bâtiments scolaires ?

D'avance merci pour vos réponses.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. Marc DELREZ, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ceci est une demande d'amendement budgétaire en lien avec le contrôle de la qualité de

l'air dans les salles de classes de notre enseignement provincial.

A présent que le Covid-19 s'est invité dans nos vies depuis pas loin de deux ans, nous avons appris à connaître ce virus, ses rythmes et ses revirements parfois surprenants, mais aussi les meilleures manières de s'en protéger. Il faut bien se résigner à l'idée qu'il continuera à influencer fortement notre mode de vie et nos comportements, et qu'il ne sera pas possible, à brève ou à moyenne échéance, d'en revenir tout simplement à la vie comme avant.

En effet, surtout depuis l'émergence du « variant delta », il est avéré que la vaccination, pour indispensable qu'elle soit, ne constituera pas, même en cas de couverture optimale de la population, un rempart infranchissable contre de nouvelles contaminations et/ou transmissions de la pathologie. Dès lors, quel que soit le degré d'immunité collective induite par le vaccin, nous devons bien continuer d'appliquer les gestes-barrière aujourd'hui connus : port du masque lorsqu'il s'impose, désinfection des mains et du mobilier, distanciation sociale quand cela est possible, et, j'y viens, aération des locaux lourdement fréquentés.

Le respect de ces mesures semble particulièrement important dans le monde de l'enseignement, dès lors que le public concerné appartient majoritairement à la tranche d'âge la moins touchée par la vaccination, de sorte que le virus y circule plus librement. Il est permis de penser que l'école est devenue aujourd'hui le principal vecteur de propagation du virus dans notre société.

Des protocoles contraignants et précis ont pourtant été élaborés et déployés en milieu scolaire, obligeant les administrations à organiser la détection et l'écartement des élèves ou étudiants déclarés positifs ainsi que des personnes jugées à risque pour les avoir côtoyées. L'aération régulière des locaux est également préconisée selon un horaire rigoureux.

Cependant, cette obligation de suspendre les cours afin d'ouvrir les portes et fenêtres à heures fixes, risque bien d'être appliquée de manière moins scrupuleuse en période hivernale, et pour des raisons évidentes, la ventilation permanente des locaux sera même souvent impossible une fois le froid revenu.

D'autre part, l'injonction d'aérer les salles de classe répond à un horaire linéaire et rigide, ne prenant pas en compte des variables spécifiques comme la superficie des locaux, la hauteur des plafonds ou leur taux exact d'occupation. Dans certains cas, il serait utile, sinon indispensable, de connaître en temps réel le taux exact de saturation de l'atmosphère ambiante. Or, on sait que la concentration en dioxyde de carbone, le C02, constitue un indicateur fiable de la présence du Covid-19 dans l'air, d'où l'importance de disposer d'outils mesurant le niveau d'aération des lieux clos. C'est pourquoi il paraît aujourd'hui nécessaire d'équiper tous les établissements d'enseignement d'un nombre suffisant de détecteurs de C02, et de les installer dans tous les locaux sensibles où ils pourront renseigner l'enseignant en fonction dès que le taux d'alerte de par exemple 1000 part par million sera atteint.

Pour ces raisons, nous proposons de créditer un article budgétaire d'un euro provisionnel en vue de pourvoir à l'équipement des différents établissements d'enseignement provincial, qu'il s'agisse de l'enseignement\ secondaire, de l'enseignement spécialisé ou de la Haute École de la Province en détecteurs de CO2, lesquels devraient être disponibles en nombre suffisant pour que

soit assurée une mesure permanente de la qualité de l'air dans tous les locaux scolaires occupés par de larges groupes d'élèves ou d'étudiants.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme Catherine LACOMBLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Catherine LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Cette intervention consiste en une proposition d'amendement budgétaire visant à soutenir la relance des secteurs événementiel, culturel et artistique dans le contexte de la reprise d'activités post Covid.

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés depuis le premier trimestre de 2020 a durement frappé des pans entiers de notre économie. Singulièrement, tout ce qui a trait aux loisirs a été mis à l'arrêt pur et simple pendant de très longs mois.

La pandémie semble ou semblait, je ne sais plus très bien comment il faut dire, marquer le pas dans notre pays. Néanmoins, la saison hivernale qui se profile et les chiffres des contaminations reportant à la hausse incitent encore à la prudence quant à l'évolution de la situation. C'est dans ce contexte restant préoccupant que les secteurs événementiel, culturel et artistique reprennent progressivement leurs activités, très récemment et avec de sérieuses limitations dans certains cas.

L'extension regrettable du Covid Safe Ticket, qui sera en vigueur en Wallonie le 1er novembre, si elle permettra la tenue de manifestations publiques et privées avec des mesures sanitaires allégées, sera néanmoins un frein à la reprise d'une activité normale, notamment en en tenant éloignées certaines catégories de public. De plus, la logistique autour du CST représente un coût important pour les acteurs de ces secteurs dont la santé financière a été lourdement affectée par la crise.

Leur situation reste incertaine, autant que l'est l'évolution de la pandémie. La valeur ajoutée des activités culturelles et festives et leur apport sociétal ont été largement vérifiés pendant leur absence.

Investir dans ces secteurs en les subsidiant, c'est aussi investir dans le bien-être et la santé mentale de chacun d'entre nous, leur importance en matière de ciment social étant d'autant plus importante que la crise climatique à dramatiquement touché notre province cet été, que la crise sanitaire n'est pas terminée et que la situation économique inquiète nombre de nos concitoyens.

Malgré le contexte financier difficile de l'Institution provinciale, nous pensons que les 100.000 € consacrés à l'appel à projet « Place aux artistes » en 2020 et les 85.000 € consacrés en 2021 à un autre appel à projets pour soutenir la relance du secteur culturel, artistique et événementiel étaient, malgré les critiques formulées quant à leur attribution, une aide positive

et appréciée dans ce contexte de crise sanitaire. Nous considérons que ce contexte de crise n'est malheureusement pas éteint et proposons donc de créditer un article budgétaire d'un euro provisionnel au titre de « subsides exceptionnels aux secteurs événementiel, culturel et artistique en contexte post- «Covid ». Il sera crédité en fonction des demandes de soutien des acteurs du secteur et de l'évolution éventuelle des mesures sanitaires.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite maintenant à la tribune Mme Marie-Christine SCHEEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie-Christine SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Prévenir l'épuisement au travail en province de Liège. A l'occasion du dernier conclave budgétaire, le Gouvernement fédéral a annoncé un relatif aux malades de longue durée, où toutes les parties concernées seraient selon lui responsabilisées. Le débat n'est pas encore clos mais il apparaît de plus en plus que les entreprises, grandes ou petites, publiques ou privées, vont échapper à toute responsabilisation alors que les malades, eux, vont subir des sanctions financières.

Pour le PTB, comme pour les mutuelles et les syndicats, sanctionner les malades ne va pas les soigner ni les ramener plus vite à la vie professionnelle. Bien au contraire, ces sanctions risquent de les éloigner un peu plus du travail en les plongeant dans des situations financières plus difficiles à supporter.

La Province de Liège est un des plus grands employeurs du territoire provincial. A ce titre, elle est contrainte, depuis l'adaptation de la loi bien-être de 2017, de prendre des mesures pour prévenir les risques psychosociaux et les burnouts. A l'heure où les frais de fonctionnement subissent des coupes dans les différents départements et à l'heure où les départs à la retraite ne sont plus systématiquement remplacés, il est utile et urgent de veiller à ce que l'organisation du travail, son contenu, ses conditions comme les relations interpersonnelles au travail soient finement scrutés et étudiés.

Dans un contexte dégradé, objectiver les cinq sources de risques psychosociaux est primordial pour développer, et ensuite mettre en œuvre, un plan de prévention intégré contre les affections mentales liées au travail. C'est la raison pour laquelle nous proposons de créditer un article budgétaire de l'euro provisionnel au titre de: « Développement d'un plan de prévention intégré contre les affections mentales liées au travail. »

Nous souhaitons par ailleurs entendre le collège provincial sur le nombre d'agents provinciaux en maladie de longue durée et son évolution durant les 5 dernières années ; le nombre d'agents provinciaux suivant un trajet de réintégration professionnelle ; le nombre de trajets de réintégrations professionnelles réussis et le nombre de trajets de réintégrations professionnelles qui se sont soldées par une rupture de contrat pour force majeure médicale durant ces 5 dernières années. D'avance merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Mme Catharina CRAEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Catharina CRAEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je viens ici avec une proposition pour augmenter une recette de la Province.

A l'heure où la Province projette pour la première fois un déficit de 2 millions € et où le financement des zones de secours, comme celui des cotisations de responsabilisation, fait peser des menaces toujours plus sérieuses de difficultés financières, le PTB souhaite qu'un débat s'ouvre également sur une augmentation des recettes et que le plan de convergence qui s'annonce ne soit pas qu'un catalogue de réductions de dépenses.

En premier lieu, il s'agit pour le PTB de plaider pour l'augmentation de la dotation régionale du Fonds des Provinces. Ensuite, nous vous proposons aujourd'hui de soumettre au débat un règlement-taxe sur les surfaces de bureau, présentes sur le territoire provincial. Je précise d'ores et déjà que cette taxe existe déjà aujourd'hui dans les communes d'Ottignies—Louvain—La—Neuve et de Waterloo. Ces deux textes sont joints la question. Les deux textes sont assez semblables : ils exonèrent les 150 premiers mètres carrés et appliquent une taxe de 8 € par m² de surface à partir du 151ème m². Sont exclus de cette taxe les bureaux, les surfaces de bureau qui sont occupées par les pouvoirs et organismes publics et affectés à un service public, les bureaux occupés par des asbl et les établissements d'enseignement, de culte et de/soins de santé.

Qu'en pensez—vous ? Quelles mesures nouvelles sont envisagées pour accroître les recettes du budget provincial ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Mon intervention concerne le précompte immobilier.

Le 6 août dernier, le Service Public Fédéral des Finances annonçait que, suite aux terribles intempéries ayant causé des dégâts parfois irrémédiables aux habitations dans certaines régions, les redevables pouvaient obtenir auprès de la Région Wallonne une aide afin de demander une remise ou modération proportionnelle du précompte immobilier s'ils étaient mis dans l'impossibilité de percevoir des revenus de leur immeuble pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Le budget 2022 qui nous est présenté prévoit en recette une hausse de près de 6.000.000 € sur les centimes additionnels au précompte immobilier.

Ma question est : avez-vous anticipé les mesures annoncées ? Pouvez-vous aussi nous préciser avec quelles communes sinistrées la Province collabore dans le cadre des conventions de mutualisation de nos indicateurs-experts ? Ces derniers ont-ils davantage été mobilisés suite à cet événement reconnu comme calamité naturelle publique ?

Ensuite, une question concernant la mobilité interne et la formation.

Votre note de politique générale annonce qu'à côté d'économies de fonctionnement, le Collège provincial entend réduire la charge salariale par le non renouvellement de contrats à durée déterminée, le non remplacement d'agents admis à la retraite, tout en favorisant la mobilité interne et la formation du personnel en vue de mieux répondre aux besoins pour faire fonctionner efficacement la Province de Liège.

En fonction des priorités fixées par le Collège, avez-vous pu faire un cadastre des besoins, des transferts à envisager et des formations à planifier ? Pouvez-vous nous partager votre vision?

Par ailleurs, un courrier a été adressé par la Province aux communes en mai dernier, proposant notamment la mutualisation de services administratifs et une mise à disposition de personnel provincial en cas de recrutement de nouveaux collaborateurs.

Pourriez-vous nous préciser si des communes se sont manifestées ? Et dans l'affirmative, combien d'entités et pour quels profils de fonction? Dans la négative, n'aurait-il pas été opportun de dresser un relevé des ressources et compétences disponibles ?

Enfin, une dernière question concernant la Ferme de Jevoumont.

Lors du transfert de la Ferme de Jevoumont vers le Département Enseignement, une vocation pédagogique lui a été attribuée. A l'heure où la Province compresse ses dépenses et où ses actions son re-priorisées, le développement de cet outil reste-il toujours d'actualité, et dans l'affirmative, selon quelles perspectives ?

Je vous remercie pour votre attention et pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Mme Astrid BASTIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Astrid BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Projet LEM.

Au vu des restrictions budgétaires annoncées, pourriez-vous nous apporter une clarification sur les sommes allouées aux projets supracommunaux via Liège Europe Métropole ?

Nous savons qu'au cours de l'instruction d'un dossier, celui-ci peut être confronté à des obstacles. Entre promesses et engagements fermes, il y a des rebondissements pouvant

empêcher la concrétisation du projet.

Dès lors, pourriez-vous nous indiquer les montants mis en réserve et actuellement nonengagés ? Nous présenter une photosynthèse de l'évolution des dossiers ? Nous informer sur les procédures de suivi de déroulement du dossier entrepris par l'administration ? Nous préciser si certaines enveloppes non attribuées ont pu être récupérées dans le pot commun à investir ?

Ensuite, le projet abattoir de volailles.

Pourriez-vous nous faire un compte rendu de l'évolution du dossier. Est-il toujours d'actualité et dans l'affirmative, est-il toujours considéré comme une priorité ?

Je terminerai en rebondissant sur votre note de politique générale, qui me laisse perplexe. J'y vois beaucoup de déviations sans compréhension de cheminement et y voir encore clair sur la destination. A l'image du centre-ville liégeois actuel, c'est-à-dire en chantier.

A titre d'exemple, nous observons une régression dans l'offre sportive pour tous, nécessaire en ces temps difficiles.

On nous annonce, en contrepartie, une soi-disant nouvelle activité en milieu scolaire, une fois de plus rien de clair. Cela en le justifiant par l'intervention conséquente dans les zones de secours.

Parallèlement, la Province décide des montants importants dans un nouveau studio d'enregistrement High Tech. On peut s'interroger sur l'ordre des priorités.

En effet, je doute que les nombreux sinistrés et nos pompiers profiteront de cet investissement, à moins de sortir un CD larmoyant dans les prochains mois.

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Plusieurs thèmes vont être abordés dans mon intervention. D'abord le télétravail. Lors de notre Conseil provincial du mois dernier, le groupe CDH-CSP souhaitait obtenir des éclaircissements sur le télétravail au sein de notre Province.

Un mois plus tard, pouvez-vous me dire ce qui a été réalisé, discuté, proposé ? Avez-vous fixé un timing pour aboutir dans ce dossier important aux yeux de nombreux membres du personnel au vu des réactions ?

L'APW est très sensible à cette problématique puisqu'elle a écrit ceci : « Outre l'attractivité, le télétravail est un outil qui contribue au bien-être des agents provinciaux.

Le « bien-être au travail » est, par ailleurs, une action fréquemment reprise dans les programmes stratégiques transversaux des Provinces wallonnes, qui l'érigent au rang de priorité en vue de garder leurs talents.

L'Association des Provinces Wallonnes rejoint pleinement les motifs énumérés par le projet de circulaire justifiant le recours au télétravail : impact sur l'environnement, conciliation vie privée et professionnelle...

En sus des motifs repris dans le texte en projet, ou peut également citer : la diminution de l'occupation des bureaux, propice à la concentration, la réduction du temps de transport et du stress y afférent, la baisse de l'empreinte carbone ainsi que la mise en place d'une nouvelle méthode de travail, de gestion des objectifs à distance. En effet, au-delà des modalités liées à la mise en œuvre, le télétravail s'inscrit dans un projet plus vaste d'organisation du travail qui englobe également le travail par objectifs.

Deuxième point, travaux cours d'eau. Lors de la présentation de votre budget 2021, des travaux d'aménagements de la berge étaient prévus dans la Commune de Blegny sur le ruisseau à hauteur de la rue Bouhouille. Suite aux inondations du mois de juillet, la berge et une partie de la route se sont effondrées. Pouvez-vous nous communiquer le timing de la réparation et le montant de celle-ci ?

Troisième thème, les zones de secours. Depuis la décision de la Région de mettre à charge des Provinces 60 % du coût des zones de secours, beaucoup de chose ont été dites, écrites et annoncées.

Dernièrement la Région a précisé par une circulaire que ce n'était pas 45 millions qui étaient à charge de la Province de Liège à l'horizon 2024 mais bien le montant 40,5 millions. Ce qui veut donc dire une différence de 4,5 millions.

Le Collège avait adopté au printemps 2021 une note précisant les objectifs d'économie à l'horizon 2024, les tâches à accomplir pour y répondre et le calendrier de celles-ci.

Lors de sa séance du 14 octobre 2021, un monitoring a été présenté au Collège avec l'utilisation d'un logiciel spécifique.

Comme cet outil informatique de monitoring n'est pas consultable par les Conseillers provinciaux, pouvez-vous me confirmer que l'objectif de 45 millions n'a toujours pas été adapté et que la note n'a pas été actualisée malgré les évènements de l'été dans notre province.

Si c'est bien le cas, cela veut dire que la dernière aide aux AIS sera donnée par la Province en 2022 avant d'être supprimée ?

Autre question concernant les zones de secours et leur avenir à moyen terme.

Une première étude de l'APW avait été publiée en décembre 2020, une seconde étude a été demandée à la SPI au printemps 2021, qui devrait être disponible prochainement. Avez-vous

entretemps eu des informations sur une aide du Fédéral complémentaire pour assumer l'ensemble des missions ? Des fusions de zones de secours sont-elles à l'ordre du jour ? La gestion entre intercommunales des zones de secours comme l'IILE est-elle votre modèle à moyen terme ?

Merci pour vos réponses.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial, j'invite M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés.

Depuis la modification de l'article L2212-45 §1er du CDLD en mars 2018, les Députés provinciaux reçoivent un traitement dont le montant est égal au montant de l'indemnité parlementaire liée au mandat de Député du Parlement wallon. Le montant de cette rémunération est aujourd'hui d'un peu plus de 6.000 € net, calculé sur un montant de 9.250 euros brut par mois.

Le salaire médian en Belgique est aujourd'hui de 3.350 € brut par mois. Les Députés provinciaux touchent donc un peu moins de 3 fois ce salaire médian. Au-delà du détachement des réalités que cela génère, il y a aujourd'hui une difficulté à demander aux agents de la Province de se serrer la ceinture avec, certes un respect de l'indexation, mais avec des frais de fonctionnement toujours plus serrés et une charge de travail en augmentation, vu le non remplacement des départs naturels à la retraite.

Au PTB, nous défendons, et appliquons pour nous-mêmes, des règles salariales pour continuer à vivre comme les travailleurs que nous voulons représenter. Je sais que nous ne tomberons pas d'accord sur cet adage : si on ne vit pas comme l'on pense, on finit par penser comme l'on vit, mais peut-être pourriez-vous accepter de procéder à une réduction de votre rémunération de député de 5 % comme ce que vient de décider le parlement flamand, notamment sous la pression du PTB. En tous les cas, nous pensons que cela enverrait un message positif vers les travailleuses et travailleurs de la Province.

Qu'en pensez-vous ? Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Je vous demanderais de bien vouloir envoyer votre question pour qu'on puisse la transcrire fidèlement.

Plus personne ne souhaite prendre la parole ? Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

VIII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 21-22/013 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Radio-Télévision-Culture » et « Vedia » – fonctionnement annuel 2021.

Document 21-22/014 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Châtaigneraie » dans le cadre d'une demande de prolongation de délai de production de justificatifs.

Document 21-22/015 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » – Projet d'exposition circuit organisée dans le cadre de l'extension de territoire durant l'année 2021.

Document 21-22/016: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Stavelot-Trois-Pont » dans le cadre de projets supracommunaux, dans l'axe « extension de territoire » 2021.

Document 21-22/017 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie des chemins de terre » – Création théâtrale « Sardanapale » durant l'été 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16 à 20 de l'ordre du jour (documents 21-22/013 à 21-22/017) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 21-22/013 et 016 ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, au niveau du document 013, une question a été posée sur le problème de la contrepartie et du manque de mention de la Province de Liège dans les actions qui sont financées par la Province, et ce commentaire était également fait pour d'autres manifestations où le logo de la Province n'est pas suffisamment apposé.

Il a été répondu que le kit de communication était disponible et chaque fois envoyé évidemment aux organismes financés.

En ce qui concerne le document 016, il est demandé si, comme les autres centres culturels, le Centre culturel Spa, Jalhay, Stoumont avait posé une demande lors de l'élargissement de son territoire et il a été répondu ici par mail qu'effectivement, depuis 2018, le Centre culturel Spa, Jalhay, Stoumont était également aidé par rapport à son extension de territoire et donc, ces dossiers ont été adoptés à 9 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les trois autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cing résolutions.

Document 21-22/018: Subsides supracommunaux – Octroi d'une promesse ferme pour des dossiers ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 21-22/018).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Nicole MARÉCHAL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARÉCHAL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs bonsoir à toutes et à tous.

Votre première Commission, lors de la réunion du 19 octobre a abordé le point 21-22/018 concernait des subsides supracommunaux pour des projets développés dans les 4 arrondissements de la province.

Une Commissaire a questionné le Député Président pour mieux comprendre la procédure qui permet de passer d'une promesse de principe à une promesse ferme.

En effet, les projets dont question consistent tous en une promesse ferme et avaient donc préalablement reçu une promesse de principe votée d'ailleurs par notre Conseil.

Le Député provincial a expliqué que c'est lorsqu'il y a attribution de marché qu'on passe à la promesse ferme. Ce sont donc les communes associées sur un projet qui déterminent le

lancement de marché puis demande à la Province de concrétiser la promesse en subsides sonnants et trébuchants.

Une Commissaire a aussi fait remarquer, pour le déplorer, qu'un article du jour-même dans le journal quotidien évoquait l'un des projets abordés, sans évoquer une seule fois la Province, et donc je pense qu'on pouvait tous le déplorer, mais tous ne déploraient pas l'article...

La Commission a voté à l'unanimité des membres présents les 11 propositions de subsides supracommunaux mais le dernier item de ce point consistait en un changement dans la décision d'attribution de subsides supracommunaux.

En effet, la Commune qui est responsable du dossier a créé une régie communale, et demande à la Province de subsidier non pas la Commune mais la régie communale et que le subside soit attribué à celle-ci.

Le point a été voté par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les douze résolutions.

Document 21-22/019: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 21-22/019).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/020 : Octroi de subventions en matière de Relations publiques – Demande de soutien de l'Union Professionnelle des Métiers de la Communication – 23ème édition de la remise des prix de l'UPMC à la station d'épuration de l'AIDE d'Oupeye le 21 octobre 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 21-22/020).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce vendredi 22 octobre et s'est penchée sur le document 21-22/020 intitulé Octroi de subvention en matière de relations publiques – demande de soutien de l'Union professionnelles des métiers de la Communication, 23ème édition de la remise de prix de l'UPMC à la station d'épuration de l'AIDE d'Oupeye le 21 octobre 2021.

Il est d'emblée précisé que la Province est affiliée à l'UPMC, tout comme, notamment le SPW, ETHIAS, la Mutualité chrétienne, le Port autonome de Liège, le Greova. Ces affiliés subsidient également la remise de prix dont question.

Une Commissaire s'étonne que ce point arrive à l'ordre du jour alors que l'événement a déjà eu lieu. Cette même Commissaire enchaine en s'offusquant du prix de la réception, à savoir 11.000 €. Il lui est répondu que ce montant a été budgétisé par l'UPMC et qu'il n'appartient pas à la Province de s'immiscer dans l'organisation de l'événement.

Le subside provincial est de 3.076,56 € ventilé en une aide directe de 1.500 € et en une aide indirecte de 2.056,56 €.

Le même Commissaire s'interroge sur le caractère indirect de l'aide mentionnée. Il lui est répondu que dans la mesure où il s'agit d'une facture directement payée à un prestataire de l'événement et non à l'organisateur, il s'agissait bien d'une aide indirecte.

La Commission a voté ce point par 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/021 : Adoption du Règlement organique de l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU) et des Écoles le composant.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 24 de l'ordre du jour (document 21-22/021).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Oui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/022 : Service des Cours d'eau – Travaux en urgence de réparation de la voirie rue de Gelivaux, d'aménagement du lit du ruisseau « des Chenaux », n° 4 21, et de stabilisation d'un mur de soutènement – Procédure négociée sans publication préalable – Prise d'acte suite à la décision du Collège en raison de l'urgence impérieuse.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 25 de l'ordre du jour (document 21-22/022).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre acte.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil prend acte de ladite résolution.

Document 21-22/023 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Développement durable – Demande de soutien de la Commune de Héron dans le cadre de l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars à Héron, sur le site du Moulin de Ferrières.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 21-22/023).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/024 : Rationalisation immobilière – Mise en vente de gré à gré des quotités provinciales détenues au sein de l'immeuble « Les Carmes » sis avenue Montesquieu, 2 à 4101 Jemeppe-sur-Meuse.

Document 21-22/025 : Rationalisation immobilière – Mise en vente de gré à gré de l'immeuble sis rue de la Province, 27 à 4100 Seraing.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 21-22/024, 21-22/025) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/026 : Cultes – Budget 2021 de la mosquée Merkez Cami, rue de Rewé 2b à 4000 Liège – Avis favorable

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 29 de l'ordre du jour (document 21-22/026).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

M. LE PRESIDENT. - Point 30 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons dès demain, mardi 26 octobre à 16h30, pour la prochaine réunion du Conseil provincial. Bonne fin de journée.

La réunion publique est levée à 17H50'.